

25 ème GRAND PRIX DE DOMONT-MONTMORENCY

Edition 2022

Trophée Roger CHANGART



SAMEDI 9 & DIMANCHE 10 AVRIL 2022

REGLEMENT de l'EPREUVE

FORMULE

36 trous, Simple Stroke-play, 18 trous par jour.

Vendredi 8 avril : Entraînement (sur réservation) – *Parcours fermé à partir de 15h00*

Samedi 9 avril : 18 trous

Dimanche 10 avril : 18 trous

SERIE

Messieurs : ≤ 8.4

Dames : ≤ 11.4

CONDITIONS de PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.
 - être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
 - remplir tous les critères sportifs d'inscription
 - Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
 - Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Pour les joueurs majeurs non licenciés en France, fournir un certificat médical lors de l'inscription.
Pour les joueurs mineurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Etre à jour de son schéma vaccinal complet ou un certificat de rétablissement ou une contre-indication à la vaccination.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5) du VDM ffgolf

Le champ des joueuses et joueurs sera limité à 120 avec réservation de 27 places pour les dames (hors Wild Card), et 12 Wild Card maximum. 10% du champ de joueurs est réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses étrangers classés dans les 2000 premiers du (W)WAGR pour les messieurs et 1500 premiers du WWAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premiers du WWAAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Compte tenu du nombre d'inscriptions, le Comité Organisateur se réserve la possibilité, après accord de la Ligue d'Ile de France de Golf, de restreindre le champ des joueurs en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames devra être respecté.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

INSCRIPTIONS

Par écrit, au secrétariat du club, avant le jeudi 24 Mars 2022 à minuit, accompagné du droit d'engagement et du n° de licence.

Adultes :	80.00 €
De 19 à 25 ans (nés entre 1997 et 2003) :	40.00 €
Joueurs de moins de 18 ans (nés en 2004 et après) :	40.00 €
Membre du Club :	40.00 €

La liste des joueuses et joueurs retenus pour disputer le grand prix sera publiée sur le site du club le mercredi 30 Mars 2022 à 13h00.

TOUT JOUEUR DECLARANT FORFAIT APRES LA DATE DE PUBLICATION DES JOUEURS RETENUS (Mercredi 30/03/22) RESTE REDEVABLE DU DROIT D'ENGAGEMENT.

En cas de scratches le 1er jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté pour intégrer les joueurs présents sur le site au champ du Grand Prix.

TIRAGE DES DEPARTS

Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (*bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs*). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir les blocs 3 puis 4. - 2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (*avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs*).

Les horaires de départs sont consultables sur le site du Club : www.golfdedomont.com et sur celui de la ffgolf.

PRIX Messieurs : 2 prix Brut Dames : 2 prix Brut

Départage : En cas d'ex aequo pour le 1er prix brut, il sera joué un play-off trou par trou sur les trous 1 & 18. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 etc... derniers trous (classement RMS). En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement.

COMITE DE L'EPREUVE

- 1 représentant du golf de Domont
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la ligue IDF

REMISE des PRIX Le dimanche 10 avril au Club House, suivie d'un cocktail.



ffgolf®